



**Conseiller adjoint – Délégué à la
protection des données (DPO)
Niveau A4 (H/F/X) – Contrat à durée
indéterminée/Statutarisation**



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Administration communale d'Anderlecht et le CPAS d'Anderlecht unissent leurs expertises afin de renforcer leur gouvernance en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Au service de plus de 120.000 citoyens et de plusieurs milliers de collaborateurs, nos institutions poursuivent une ambition commune : garantir un service public performant, innovant et respectueux des droits fondamentaux.

Dans ce cadre, nous offrons une fonction stratégique de Délégué à la protection des données (DPO). Vous exercerez vos missions au bénéfice de la Commune et du CPAS dans le cadre d'une gouvernance commune.

Nos valeurs : Intégrité, Respect, Neutralité, Solidarité, Partage.

VOTRE MISSION :

Vous êtes le garant de la conformité des deux institutions en matière de protection des données personnelles. En toute indépendance, vous accompagnez les services afin de garantir le respect du RGPD, les législations nationales connexes, développez une véritable culture de protection des données et conseillez les autorités administratives dans leurs décisions.

En binôme avec le CISO, vous co-pilotez le volet « protection de la vie privée » du Système de Management Intégré (SMI) existant. Vous veillez à ce que les droits des citoyens, des membres du personnel et des bénéficiaires du CPAS soient respectés lors de tout traitement de données.

Au sein du service Compliance vous dépendez de la plus haute autorité de l'Administration communale soit de le Secrétaire communale.

VOS RESPONSABILITÉS :

Gouvernance de la conformité et pilotage du SMI

- Co-gérer et enrichir le Système de Management Intégré (SMI) pour le volet protection de la vie privée (ISO 27701).
- Tenir à jour les Registres des activités de traitement pour l'AC et le CPAS, en veillant à la

cartographie précise des flux de données.

- Définir et diffuser les politiques internes de protection des données.
- Conseiller le Comité de direction et les autorités.
- Assurer le rôle de point de contact officiel pour l'Autorité de Protection des Données (APD) et pour les personnes concernées (citoyens, bénéficiaires du CPAS, personnel) concernant l'exercice de leurs droits.

Analyse d'impact et conformité dès la conception

- Accompagner les services dans la réalisation d'Analyses d'Impact sur la Protection des Données (AIPD / DPIA) pour les traitements présentant un risque élevé.
- Veiller à l'intégration des principes de *Privacy by Design* et *Privacy by Default* dans tout nouveau projet administratif, informatique ou organisationnel.
- Analyser et valider, sous l'angle de la protection des données, les conventions, contrats de sous-traitance (Data Processing Agreements - DPA) et protocoles d'échange de données avec les partenaires externes.

Gestion des violations de données et audits

- En étroite collaboration avec le CISO, analyser les incidents de sécurité sous l'angle de l'impact sur la vie privée afin de qualifier d'éventuelles violations de données personnelles.
- Piloter la procédure de notification des violations à l'APD et, si nécessaire, aux personnes concernées dans les délais légaux (72 heures).
- Réaliser des audits de conformité réguliers au sein des différents services de la Commune et du CPAS.

Sensibilisation et conseil

- Informer et conseiller le Comité de direction, le Collège et l'ensemble des membres du personnel sur leurs obligations légales en matière de protection des données.
- Élaborer le plan annuel de sensibilisation en collaboration avec le CISO.
- Concevoir et animer des sessions de formation et de sensibilisation adaptées aux différents métiers (services population, état civil, urbanisme, etc.).

VOTRE PROFIL :

Vous êtes reconnu pour :

- votre indépendance ;
- votre sens de l'éthique ;
- votre capacité d'analyse ;
- votre aptitude à convaincre ;
- vos qualités relationnelles.

Vous disposez notamment :

- d'une excellente maîtrise du RGPD et des législations connexes ;
- d'une bonne connaissance du fonctionnement des pouvoirs locaux ;
- d'une capacité à vulgariser des matières complexes.

Constituent des atouts :

- Certification DPO ;
- Connaissance de la législation belge des pouvoirs locaux ;
- Expérience dans le secteur public.

Conditions d'accès :

Être titulaire d'un diplôme de Master (droit, informatique, sciences administratives ou équivalent)

OU

Être agent statutaire définitif de niveau A au sein d'une administration publique belge.

ET

Justifier d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq années dans le domaine de la protection des données ou de la gouvernance de l'information.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Parce que vous souhaitez donner du sens à votre expertise. Chez nous, vous ne serez pas uniquement le garant de la conformité. Vous contribuerez à construire la confiance numérique de deux grandes institutions publiques.

OFFRE ET AVANTAGES

- CDI à temps-plein
- Possibilité de reprendre votre nomination pour le personnel statutaire au sein d'une autre institution
- Possibilité de formation continue sur le terrain
- Prise en charge des frais de déplacement, chèques-repas, prime de bilinguisme, ...
- Régime de congé attrayant
- Assurance hospitalisation collective, service social collectif (indemnités, primes lors d'événements)
- Pension complémentaire pour le personnel contractuel
- Reconnaissance de l'expérience professionnelle (Secteur Public + 6 années maximum du secteur privé)
- Echelle barémique niveau A4 temps plein (min. 4411,23 € brut/mois et 5013,39 € brut/mois avec 6 ans d'expérience)
- Prime de bilinguisme 410,64€ brut/mois (Sous réserve de l'obtention du certificat de

bilinguisme)

Vous aimez les défis et désirez rejoindre une équipe dynamique ? Postuler en ligne sur notre site web <https://www.anderlecht.be/fr/emploi>

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Si vous correspondez aux conditions d'accès, la procédure se fera en deux temps :

- 1) Une épreuve écrite éliminatoire (les détails seront communiqués ultérieurement)
- 2) Un entretien oral

DIVERSITE

La commune d'Anderlecht sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de genre, d'origine, de croyance, de handicap ou de nationalité. Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.